

---

**Projet de Loi de Financement de la sécurité Sociale pour 2021  
Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie**

---

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs, chers collègues,  
Madame la Directrice,

Ce PLFSS intervient dans un contexte particulièrement difficile dont la gravité et la durée n'ont pas besoin d'être soulignés.

Ce qui est flagrant est qu'il n'évoque pas de relèvement des minimas sociaux ou des pensions mais qu'il jette les bases d'une nouvelle branche, une cinquième consacrée à l'autonomie.

A cet égard, Force Ouvrière salue le travail accompli par la CNSA afin que le regard porté sur les personnes âgées et les personnes handicapées soit changé. et dans son rapport introductif, la Caisse tente de définir le périmètre de cette cinquième branche : son socle de financement, la politique de soutien à l'autonomie et le financement d'autres politiques publiques.

FO tient à rappeler qu'elle a toujours défendu l'idée d'un cinquième risque mais intégré à la branche maladie afin que, notamment, ne soit pas induite l'idée d'une médecine dédiée spécifiquement, comprendre une médecine au rabais, à destination des personnes âgées et/ou handicapées.

Cette nouvelle branche devait donc résulter d'une loi à adopter après la remise du rapport de M Vachey. Une loi d'organisation majeure mais qui, a priori, sera repoussée à l'an prochain. On ne peut que le regretter.

Moyennant quoi, nous allons mettre en œuvre ses prémices par le truchement d'une loi de financement.

C'est ainsi que dans ce PLFSS est dessiné un périmètre provisoire (cf. sur ce point le communiqué de presse), ce qui implique que ledit périmètre va évoluer.

Si nous ne pouvons qu'être d'accord avec le concept d'évolution résultant de concertations, on ne peut toutefois que souligner que nous sommes là face à une lisibilité très sujette à caution ! Il revenait pourtant à une loi "grand âge" de fixer les ambitions avant que ne soit construit le dispositif. La curieuse méthode suivie par les pouvoirs publics revient à cautionner l'idée que l'on dresse les plans d'une maison après la construction de celle-ci !

# ////////// **FO** //////////// **Déclaration Force Ouvrière** ////////////

En incidente, sur la gouvernance de cette cinquième branche, FO tient à rappeler et souligner que la place réservée aux organisations syndicales dans le conseil reste trop limitée alors même qu'elles représentent les assurés sociaux, c'est à dire ceux qui cotisent et qui bénéficient des prestations...

Sur le financement de la branche, si l'objectif est fixé à 31,2 milliards la nature et la pérennité de ces ressources nous interroge et nous pousse à demander avec insistance à ce que d'autres ressources soient prévues : ainsi une cotisation spécifique pour le financement de la dépendance apparaît comme incontournable (les 28 milliards prélevés sur la CSG ne le seront a priori qu'une seule fois !). Par ailleurs on remarque que le financement repose sur les actifs les retraités et les chômeurs ce qui ne constitue pas le signe d'une parfaite justice sociale et ne reflète pas ce que nous comprenons comme solidarité nationale.

La soutenabilité de notre système de protection sociale, à force de pallier les abstentions et les manques de l'Etat, risque de se retrouver en grand péril.

Enfin sur le volet du "Ségur" - dont pour notre part nous nous félicitons de l'accord trouvé et négocié pied à pied sur le volet 1 - on se doit de relever que, à côté des 6 milliards pour les mesures salariales, il y a aussi 4 milliards d'économies provenant du "tout ambulatoire" lequel implique fermeture de lits et suppression de postes.

A ce sujet, on s'interroge sur les 15 000 emplois pour la fonction publique hospitalière évoqués par le Premier Ministre et par le Ministre de la santé au moment du démarrage dudit Ségur (7 500 créations et 7 500 "régularisations") : où sont-ils cachés dans ce PLFSS?

Dès lors vous comprendrez - et cela ne vous étonnera guère - que FO nourrit les plus grandes réserves et donc s'opposera à ce projet de loi !

**Confédération Générale du Travail Force Ouvrière**

141 avenue du Maine - 75680 Paris Cedex 14

[www.force-ouvriere.fr](http://www.force-ouvriere.fr)

SIRET : 784 578 247 00040- Code APE 9420 Z